

## Dispositions générales régissant la participation à la WDW2024 du 26 au 28 juillet 2024

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES (« DG ») RÉGISSANT LES TERMES ET LES CONDITIONS DE VOTRE PARTICIPATION À LA WORLD DUCATI WEEK 2024 QUI AURA LIEU AU MISANO WORLD CIRCUIT MARCO SIMONCELLI (« CIRCUIT ») DU 26 au 28 JUILLET 2024 (« ÉVÉNEMENT ») ET LES CONDITIONS APPLICABLES À L'ACHAT DES TITRES D'ACCÈS À L'ÉVÉNEMENT.

EN ACCEPTANT CES DG, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT D'ÊTRE LIÉ PAR CELLES-CI. AU CAS OÙ VOUS NE SERIEZ PAS D'ACCORD ET OÙ VOUS NE COMPTERIEZ PAS ACCEPTER CES TERMES ET CES CONDITIONS, CLIQUEZ SUR « JE N'ACCEPTÉ PAS ». DANS CE CAS, VOUS NE POURREZ PAS ACCÉDER AU MODULE D'ACHAT DE L'ÉVÉNEMENT.

Ducati Motor Holding S.p.A., - Société unipersonnelle, soumise à la direction et la coordination d'Audi AG - , est l'organisateur de l'Événement (« Organisateur »).

### Partie 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ÉVÉNEMENT

#### Article 1 - Programmes indicatifs et définitifs

Par programmes indicatifs, nous entendons définir des traces provisoires encore en cours d'élaboration à la fois en ce qui concerne les structures à utiliser qu'en ce qui concerne les lieux et les parcours.

L'Organisateur s'engage donc à maintenir les structures et les services indiqués dans les programmes définitifs ; toutefois, en cas d'éventuelle indisponibilité d'un ou de plusieurs services, pour des raisons indépendantes de sa volonté et de force majeure, celui-ci se réserve le droit de les remplacer par des services et des structures de même qualité.

#### Art. 2 - Frais de participation

La participation est subordonnée à l'achat d'un titre d'accès valable pour un ou pour les trois jours de l'Événement. Il existe deux types de titres d'accès :

- **Pass Biker** : il permet l'accès à l'Événement au participant avec la moto ;
- **Pass Visitor** : il permet l'accès à l'Événement au participant en tant que passager ou à pied.

Les prix des titres d'accès à l'Événement sont les suivants :

	3 JOURS	1 JOUR
Pass Biker	€ 110	€ 65
Pass Visitor	€ 80	€ 55
Pass tarif réduit Biker	€ 90	€ 55
Pass tarif réduit Visitor	€ 75	€ 45
Pass tarif réduit DOC Biker	€ 70	€ 45
Pass tarif réduit DOC Visitor	€ 65	€ 40
Pass tarif réduit Special Biker	€ 70	€ 45
Pass tarif réduit Special Visitor	€ 65	€ 40

Tous les tarifs comprennent la TVA.

Le Pass tarif réduit (Biker et Visitor) peut être acheté en utilisant un code de réduction à retirer auprès de n'importe quel concessionnaire officiel Ducati.

Le Pass tarif réduit DOC (Biker et Visitor) est réservé aux membres des Clubs Officiels Ducati enregistrés pour l'année en cours et en possession du code de réduction approprié fourni par le Président du Club auquel ils appartiennent.

Le Pass tarif réduit Special (Biker et Visitor) est réservé aux Friends & Family des employés Ducati Motor Holding possédant le code de réduction spécial fourni par l'employé.

Il sera possible d'acheter les titres d'accès de tout type et prix uniquement en ligne sur [tickets.ducati.com](https://tickets.ducati.com) à partir du **11 mars 2024 jusqu'au 28 juillet 2024 à 14h00**.

L'entrée gratuite est prévue pour :

- Les mineurs de 18 ans devant nécessairement être accompagnés par un adulte. Le titre d'accès gratuit pourra être réservé en ligne (4 au maximum pour chaque transaction. À l'entrée du Circuit, il sera nécessaire de présenter une pièce d'identité) ou retiré au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit ;
- Personnes handicapées en possession d'un certificat d'invalidité et leur accompagnateur ; leur titre d'accès devra être retiré au guichet prévu à cet effet au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit ;
- Tous les participants venant de pays hors Europe ([voir liste](#)). Le titre d'accès gratuit devra être réservé en ligne. Il vous sera demandé de présenter votre passeport à l'entrée du Circuit.
- Les présidents des Clubs Officiels Ducati enregistrés pour l'année en cours, en possession du code d'entrée gratuite approprié. Le titre d'accès gratuit devra être réservé en ligne en utilisant le code susmentionné.

Le Pass 3 jours inclut :

- L'accès à toutes les zones publiques où l'Événement aura lieu ;
- Le kit de bienvenue contenant des t-shirts, des gadgets et du matériel d'information ;
- La possibilité de participer sans frais supplémentaires (sauf indication contraire expresse) à toutes les activités du programme de l'Événement, telles que :
  - Test de conduite des modèles Ducati (sous réserve de disponibilité) ;

- Pilules de Riding Experience (sous réserve de disponibilité) ;
- Sessions sur piste (sous réserve de disponibilité) exclusivement pour **les propriétaires de motos Ducati** ;
- Les concours éventuels organisés selon le programme de l'Événement ;
- Accès aux séances d'autographes avec les pilotes Ducati ;
- Possibilité de visiter l'Usine et le Musée Ducati à un tarif réduit.

La participation aux activités dynamiques est régie par l'Art. 9 de ce règlement.

Le Pass Journalier inclut toutes les activités prévues par le programme journalier de l'Événement, à l'exclusion de :

- Test de conduite des modèles Ducati ;
- Pilules de Riding Experience ;
- Sessions sur piste.

### Art. 3 - Titre d'accès

Avec le titre d'accès (« Pass »), chaque participant à l'Événement recevra un bracelet pour lui et, en cas d'achat de Pass Biker, même un bracelet pour la moto avec laquelle il accédera à l'Événement. Les deux bracelets auront la même numérotation et devront être portés pendant toute la durée de l'Événement.

- Le bracelet de forme « humaine » doit être porté par le participant, le bracelet en forme de moto doit être fixé à la moto à un endroit visible. Nous recommandons la direction ou le guidon.
- Le participant qui a acheté un Pass Visitor, 3 jours ou journalier, recevra un seul bracelet de forme « humaine » et ce bracelet devra être porté pendant toute la durée de l'Événement.

### Art. 4 - Modes de livraison

Le Pass sera uniquement délivré au format numérique et pourra être imprimé ou affiché sur son smartphone.

Le bracelet (simple ou double) sera remis directement sur place à l'un des points de check-in sélectionnés sur le territoire et devra être retiré avant d'arriver aux portails du Circuit.

#### POINTS DE CHECK-IN

1	<b>Parking entre Via del Mare et Via Don Lorenzo Milani, Misano Adriatico (RN)</b>	pour les Biker et les Visitor avec accès en moto
	Entrée Via del Mare et sortie Via Don Lorenzo Milani, puis Via Salvo d'Acquisto	
2	<b>Ducati Rimini, Misano Adriatico (RN)</b>	pour les Biker et les Visitor avec accès en moto
	Strada Statale 16 Adriatica, 169	
3	<b>Parking Piazza dello Stadio Santamonica, Misano Adriatico (RN)</b>	uniquement pour les visiteurs et les participants en voiture
	Entre Via del Carro, 63 et Piazzetta dello Stadio	

L'accès au Circuit ne sera autorisé qu'aux personnes dûment munies de titre d'accès et de bracelet.

### Art. 5 - Visites du Musée et de l'Usine Ducati

Du jeudi 25 juillet 2024 au mardi 30 juillet 2024, le Musée Ducati et l'Usine Ducati seront ouverts aux visiteurs à un tarif spécial réservé à tous ceux qui ont acheté leur billet pour le WDW2024.

Les visites du Musée et de l'Usine doivent être réservées à l'avance et aux horaires indiqués sur la plateforme de réservation/vente des billets du Musée ([www.tickets.ducati.com](http://www.tickets.ducati.com)).

### Indications pour l'achat en ligne

Tous les détenteurs d'un titre d'accès régulier à la WDW2024 pourront se servir du code de billet WDW24 comme code de réduction qui pourra être utilisé même par la suite jusqu'au 23 décembre 2024 pour réserver et acheter le ticket d'entrée au Musée et la visite de l'Usine.

Pour les roulements/horaires d'ouverture et de fermeture, veuillez consulter le site [www.ducati.com](http://www.ducati.com) / [www.ducati.it](http://www.ducati.it)

Tarifs :

- 1) Visite guidée de l'Usine et entrée au Musée ; coût 36,00 € (au lieu de 46,00 €)
- 2) Entrée au Musée ; coût 13,00 € (au lieu de 18,00 €)

Les recettes de cette activité seront entièrement reversées à la Fondation Ducati.

### Art. 6 – Transfert d'un billet à une personne autre que celle dont le nom figure sur le titre d'accès

L'Événement WDW 2024 nécessite de billets nominatifs. Cela signifie que le billet portera le nom et le prénom de l'acheteur, qui devra présenter une pièce d'identité à l'entrée de l'Événement.

À partir du lien <https://shop.vivaticket.com/it/changeuser>, il est possible de modifier le nom saisi au moment de l'achat et l'opération prendra effet immédiatement si elle est achevée avec succès. Veuillez noter que pour changer le nom, vous devez être en possession du billet et fournir le « Prénom » et le « Nom » saisis initialement ainsi que le sceau fiscal figurant sur le billet.

Le changement du nom peut être effectué aussi bien par l'acheteur que par le titulaire du billet individuel. Dans ce dernier cas, le nom figurant sur le billet doit EXACTEMENT coïncider avec le nom du titulaire du compte utilisé pour accéder au lien susmentionné  
<https://shop.vivaticket.com/it/changeuser>

Le jour de l'Événement, aux points de check-in, on vous demandera un document d'identité valide en plus du billet afin de vérifier l'autorisation d'accès. En cas de non-concordance, vous ne serez pas autorisé à accéder à l'Événement et vous n'aurez droit à aucun remboursement.

### Art. 7 - Perte du titre d'accès

Si vous perdez votre titre d'accès (« e-ticket ») imprimé sur papier et vous l'aviez reçu au format numérique, vous pourrez le réimprimer ou l'afficher sur votre smartphone.

En cas de rupture du bracelet, le participant devra contacter le centre d'accréditation/billetterie près du Circuit pour le remplacement, en présentant le bracelet endommagé, le titre d'accès et une pièce d'identité.

En cas de perte du bracelet, le participant devra contacter le centre d'accréditation/billetterie près du Circuit en présentant le titre d'accès et une pièce d'identité.

#### **Art. 8 – Kit de bienvenue**

Tous les participants à l'Événement en possession d'un Pass 3 jours ou journalier ont droit au kit de bienvenue pourra être retiré pendant les jours et les heures d'ouverture de l'Événement au point de distribution dédié au kit de bienvenue à l'intérieur du Circuit.

#### **Art. 9 – Règlement général pour la réservation de sessions sur piste et de Riding Experience**

Tous les détenteurs du Pass 3 jours ont le droit de réserver les activités dynamiques suivantes :

1. Une session sur piste avec sa propre moto, si propriétaire d'une moto Ducati (et avec pass Biker) ;
2. Une session de pilules de Riding Academy/Test de conduite avec des motos mises à disposition par Ducati ;

En achetant le Pass 3 jours (Biker ou Visitor), le participant trouvera un code imprimé sur le ticket. L'e-mail et le Code sont nécessaires pour réserver les activités.

Avant le début de l'Événement, le participant recevra un e-mail avec l'avis de l'ouverture de la plateforme pour la réservation en ligne des activités dynamiques. À ce point-là, en insérant ses données d'achat du billet, le participant pourra choisir la date et l'heure de l'activité préférée, sous réserve de disponibilité.

Le participant possédant un Pass 3 jours pourra réserver au maximum 3 sessions de différents types parmi celles proposées.

Le participant doit être majeur, posséder un permis de conduire valide qui l'autorise à conduire les motos avec lesquelles il a demandé de participer à l'activité et porter des vêtements techniques adaptés au type d'activité :

- Pour les sessions sur piste : Le participant devra entrer sur piste muni d'un casque intégral homologué, d'une combinaison intégrale en cuir équipée de rembourrages et de coquilles de protection aux coudes et aux épaules ; de gants, de bottes pour usage sportif sur piste, d'une protection dorsale, comme prévu dans le règlement spécifique que le participant devra signer au moment de la réservation.
- Pour toutes les autres Riding Experiences possibles, le participant devra signer le règlement spécifique au moment de la réservation.

La direction se réserve dès à présent le droit de refuser la participation aux activités Experience aux personnes portant des vêtements non conformes ou en mauvais état.

Le participant qui achète le Pass 3 jours durant les jours de l'Événement et donc sur place, pourra s'inscrire aux sessions sur piste ou aux autres activités prévues dans le Circuit, mais nous vous avertissons que les possibilités de trouver des places disponibles en réservant sur place seront faibles.

#### **Article 10 – Exclusion de responsabilité**

Pour participer à la WDW2024, le participant déclare en outre :

- que la moto avec laquelle il participe est régulièrement immatriculée, en parfait état d'entretien et conforme à la réglementation en matière de pollution sonore et de l'environnement ;
- être conscient des risques que sa participation implique pour lui-même, pour autrui et pour les biens dont il est propriétaire et d'autrui, et assumer dans ce sens toute responsabilité pour tout préjudice pouvant résulter de sa faute, en s'engageant à protéger et à dédommager l'Organisateur ;
- être conscient du fait que le parking n'est pas surveillé ;
- renoncer dès à présent à toute réclamation contre l'Organisateur pour tout préjudice résultant du vol ou du préjudice aux biens dont il est propriétaire dans tous les lieux où se déroule l'Événement.

L'Organisateur se réserve le droit d'éloigner immédiatement du Circuit et de tout autre lieu où se déroule l'Événement, sans rembourser le titre d'accès, tout participant dont le comportement n'est pas conforme à l'ordre public et aux dispositions de ce règlement, ou qui, en général, ne permet pas le déroulement régulier de l'Événement même.

#### **Art. 11 – Utilisation de l'image**

L'Événement WDW2024, tout au long de sa durée, sera documenté à l'aide de photographies, de vidéos et d'enregistrements audio (dénommés dans l'ensemble comme « images ») qui pourront ensuite être librement utilisées par l'Organisateur et les sociétés liées contractuellement à celui-ci. Les Images, toutes seules et/ou en combinaison avec d'autres, seront utilisées par Ducati à des fins commerciales et de promotion de l'image de l'entreprise par diffusion, pendant et après l'évènement, à travers les moyens retenus appropriés par Ducati, par exemple par le biais des voies de presse traditionnelle ou d'outils numériques - comme les sites Internet, Appis, blogs de Ducati à savoir comptes Ducati sur médias sociaux. Le participant renonce expressément à faire toute réclamation, même de nature économique, envers l'Organisateur et les sociétés liées contractuellement à celui-ci et leurs employés, agents et représentants.

#### **Article 12 – Annulation de l'Événement en raison de grèves - catastrophes naturelles - conditions météorologiques défavorables - troubles civils et militaires - émeutes - actes de terrorisme - restrictions de propagation Covid-19**

L'annulation de l'Événement en raison de grèves, catastrophes naturelles, conditions météorologiques défavorables, troubles civils et militaires, émeutes, actes de terrorisme, restrictions de propagation Covid-19 et autres événements similaires sont des causes de force majeure et ne sont donc pas imputables à l'Organisateur. Les éventuels frais supplémentaires pris en charge par le participant ne seront donc pas remboursés, ni les prestations qui, pour ces raisons, seraient perdues et ne pourraient pas être récupérées. Ceci, à l'exclusion de ce qui fait éventuellement partie de la garantie d'assurance prévue par l'Organisateur.

#### **Art. 13 - Communications d'informations et/ou supplémentaires**

L'Organisateur se réserve le droit de faire connaître à tous les participants, au moyen de communications appropriées, tout changement ou ajout à ces dispositions générales et programmes, ainsi que des informations ou des clarifications pour leur meilleure interprétation.

À cette fin, le participant fournit à Ducati le consentement à l'utilisation de ses données personnelles, conformément aux dispositions de la Partie 2.

#### **Art. 14 - Marques WDW 2024, Ducati, signes distinctifs, droits de propriété industrielle, droits de**

## **propriété intellectuelle et services de tiers proposés via le site ou liens vers certains sites tiers**

Le participant est informé à l'avance qu'il ne peut revendiquer aucun droit sur les marques déposées « **WDW 2024** », « **Ducati** », ni aucune autorisation de les utiliser et s'engage, de son propre chef et pour le passager, à ne pas réclamer la propriété, la licence ou tout autre droit d'utilisation ou d'exploitation. En outre, de son propre chef et pour le passager, celui-ci s'engage à ne pas déposer ou utiliser des noms, marques ou autres signes distinctifs associés aux noms ou marques déposées « **WDW 2024** », « **Ducati** » et/ou qui pourraient être confondus avec ceux-ci.

Le nom de domaine et les droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs au site [wdw.ducati.it](http://wdw.ducati.it) (y compris, mais sans s'y limiter, toute image, photographie, animation, vidéo, audio, musique, texte intégré dans ce site, et matériel joint) sont la propriété de l'Organisateur et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle et industrielle et par les dispositions des traités internationaux. Le participant ne peut pas copier et/ou reproduire le matériel contenu sur ce site. Certains services offerts sur ce site pourraient inclure du matériel de tiers ou des liens vers certains sites Internet de tiers. Le participant est conscient et accepte que l'Organisateur n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude, de l'évaluation et de l'examen de celui-ci ou de l'évaluation du contenu ou de l'exactitude de ce matériel ou de sites Internet de tiers. L'Organisateur ne garantit ni ne confirme et ne sera pas responsable des matériels ou des sites Internet de tiers, ni pour d'autres matériels, produits ou services de tiers. Le participant accepte de ne pas utiliser de matériels de tiers de quelque manière que ce soit pouvant enfreindre ou violer les droits de tiers, et que l'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de toute utilisation à cet égard de la part du participant.

## **Article 15 - CLAUSE COMPROMISSOIRE**

Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de ce règlement pourra être soumis à un conciliateur nommé par la Chambre de Commerce de Bologne, qui décidera par voie électronique des techniques de conciliation en ligne, comme le permet le Décret Législatif italien n. 70/2003. Sous réserve des éventuelles compétences incontournables prévues par la loi en faveur des utilisateurs consommateurs.

## **Art. 16 - RÉGLEMENTATION APPLICABLE**

Pour tout ce qui n'est pas expressément mentionné ici, il est nécessaire d'appliquer les réglementations italienne et européenne.

## **Partie 2 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles fournies par l'Utilisateur pour l'inscription à la World Ducati Week 2024 (ci-après « Événement ») seront traitées par le responsable du traitement Ducati Motor Holding S.p.A. - Société unipersonnelle - Société soumise à l'activité de direction et de coordination d'AUDI AG, sise Via Cavaliere Ducati n°3, Bologne - Italie (ci-après dénommée « Ducati »), et par VIVATICKET sise Via Antonio Canova 16/20, 40138 Bologne - Italie (ci-après dénommée « VIVATICKET ») en tant que responsable du traitement nommé par Ducati pour la vente en ligne de titres d'accès à des événements organisés par Ducati.

Ducati fait donc appel à la collaboration de VIVATICKET pour le processus de vente en ligne de titres d'accès, par le biais de la plateforme [www.vivaticket.com](http://www.vivaticket.com), via l'url <https://tickets.ducati.com/>.



Le processus d'inscription est divisé en deux macro-étapes : une première inscription de la part de l'utilisateur sur le site Ducati (s'il n'est pas déjà inscrit), et une navigation successive sur le site [www.vivaticket.com](http://www.vivaticket.com) pour le processus d'achat du billet en ligne.

Pour l'Utilisateur, après l'inscription (avec l'acceptation simultanée de la déclaration de confidentialité ci-incluse) sur le site Ducati, la collecte de données supplémentaires pourrait être nécessaire sur le site [www.vivaticket.com](http://www.vivaticket.com).

De la part de VIVATICKET, les données personnelles fournies seront traitées pour : permettre la navigation et l'inscription à l'événement, la conclusion éventuelle et l'exécution d'un contrat d'achat à travers le site, pourvoir à la fourniture des produits et services demandés par l'Utilisateur, et fournir les informations et l'assistance demandées par l'Utilisateur.

Ducati et VIVATICKET ont un grand respect pour la confidentialité des Utilisateurs. Les données qui seront éventuellement communiquées par le visiteur du site seront traitées avec le plus grand soin et avec des outils en mesure d'en garantir la sécurité, dans le respect total de la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles.

La politique de confidentialité est disponible dans sa version complète au lien suivant :

[https://backendcdn.vivaticket.it/wms\\_images/ducati/Informativa\\_Piattaforma\\_WDW\\_Vivaticket1.0.pdf](https://backendcdn.vivaticket.it/wms_images/ducati/Informativa_Piattaforma_WDW_Vivaticket1.0.pdf)

### Partie 3 : CONDITIONS DE VENTE

Les indications qui suivent régissent les relations entre VIVATICKET S.p.A., société unipersonnelle, sise Via Antonio Canova, 16/20 - 40138 Bologna - Italie, N° de TVA 02011381205 - R.E.A. (Répertoire Économique Administratif) BO 405904, fournisseuse du service de pré-accréditation et de vente de titres d'accès (ci-après dénommé « Service ») et les utilisateurs de ce Service (ci-après dénommés « Clients/Acheteurs »). Le Client qui utilise le Service est tenu de respecter toutes les conditions générales contenues dans ce règlement. Par conséquent, ce règlement doit être lu attentivement et approuvé dans toutes ses parties par l'Utilisateur avant la fin de l'opération d'achat.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE VIVATICKET

Art. 1 - Définitions

Art. 2 - Objet du Service

Art. 3 - Délai de réservation et prix de vente

Art. 4 - Annulation des réservations pour non-exécution de la transaction

Art. 5 - Modes de paiement et conclusion du contrat

Art. 6 - Sécurité

Art. 7 - Modes de retrait et livraison

Art. 8 - Droit de rétractation

Art. 9 - Événement reporté ou annulé Désagrément liés à l'Événement

Art. 10 - Accès au Service

Art. 11 - Réclamations

Art. 12 - Liens vers d'autres sites

Art. 13 - Responsabilités de VIVATICKET

Art. 14 - Tribunal compétent

## ART. 1 - DÉFINITIONS

1. Client (Acheteur) : c'est la personne qui utilise le Service pour l'achat d'un ou de plusieurs Titres d'accès.
2. Code de la Consommation : il s'agit du Décret Législatif italien n°206 du 6 octobre 2005 et modifications et intégrations successives.
3. Frais de Service : c'est la majoration appliquée par VIVATICKET sur le prix facial des Titres d'accès et qui constitue une rémunération totale ou partielle du Service. Ils sont communiqués au Client lors de la procédure d'achat du Titre d'accès et sont directement facturés par VIVATICKET au Client.
4. Contrat de Service : c'est le contrat qui est établi entre VIVATICKET et le Client pour la fourniture du Service et pour son utilisation par le Client.
5. Contrat de Vente : c'est le contrat qui est établi entre le Client et l'Organisateur, ayant pour objet la vente du Titre d'accès par le biais du Service fourni par VIVATICKET à considérer réglementé par ces Conditions Générales de Contrat pour le service de billetterie et, dans les parties faisant référence à la réalisation de l'Événement **World Ducati Week 2024**, par les dispositions générales régissant la participation à la WDW2024 du 26 au 28 juillet 2024, ainsi que par les dispositions applicables en matière de vente conformément à la réglementation italienne applicable et par les avertissements reportés au dos du Titre d'accès acheté.
6. Consommateur : c'est le Client, personne physique, qui utilise le Service pour l'achat de Titres d'accès à des fins non liées à l'activité professionnelle ou entrepreneuriale éventuellement exercée.
7. Frais de Pré-vente : c'est l'éventuelle majoration appliquée par l'Organisateur en cas de pré-vente du Titre d'accès. Ils font partie intégrante du Prix Facial du Titre d'accès acheté par le Client et sont indiqués sur le Titre d'accès séparément de la Valeur Nominale du Titre d'accès.
8. Événement : c'est la manifestation, la représentation ou le spectacle auquel le Titre d'accès fait référence.
9. Organisateur : c'est le sujet qui organise l'Événement pour lequel le Titre d'accès a été émis. Pendant la vente du Titre d'accès par le biais du Service fourni, VIVATICKET agit au nom et pour le compte de l'Organisateur. Aux termes et en exécution de l'article 49 du Code de la Consommation, les données et les références de l'Organisateur sont indiquées au Client avant la fin de l'achat et sont indiquées sur le Titre d'accès. Pour l'événement World Ducati Week 2024, l'Organisateur est Ducati Motor Holding S.p.A., Via Cavalieri Ducati 3, Bologna - Italie, N° de TVA 05113870967.
10. Prix Facial : c'est le prix composé de la Valeur Nominale outre les éventuels Frais de Pré-vente et il est indiqué sur le Titre d'accès.
11. Service : c'est l'ensemble des services de réservation, d'émission et de mise à disposition du Titre d'accès en faveur du Client via le réseau de vente. Le Service n'inclut pas la vente du Titre d'accès et/ou la fourniture de la prestation constituée par l'Événement qui restent des actes et/ou des obligations de compétence et de responsabilité exclusives de l'Organisateur, au nom et pour le compte duquel VIVATICKET agit en fournissant exclusivement le Service.
12. Détenteur du Titre d'accès : c'est le sujet qui détient un Titre d'accès légitimement et conformément à ces Conditions Générales de Contrat
13. Titre d'accès : c'est le document, ayant une valeur fiscale, acheté par le Client via le Service qui permet au détenteur du Titre d'accès d'accéder à l'Événement. Le Titre d'accès est strictement

personnel et ne peut être cédé à titre onéreux ni ne peut faire l'objet d'une intermédiation, conformément à la réglementation contraignante en matière fiscale (décret italien 23/07/2001 et modifications et intégrations successives). Les Titres d'accès n'étant pas au format numérique ne pourront pas être remplacés s'ils sont perdus, endommagés, détruits ou s'ils ont été volés.

14. Valeur Nominale : c'est le prix du Titre d'accès net des Frais de Pré-vente et des Frais de Service.

## **ART. 2 - OBJET DU SERVICE**

1. Ces Conditions Générales de Contrat régulent la fourniture et l'utilisation du Service et, par conséquent, la fourniture au Client des services de réservation et de pré-vente du Titre d'accès relatif à l'Événement **World Ducati Week 2024** organisé et géré par l'Organisateur Ducati Motor Holding S.p.A., Via Cavalieri Ducati 3, Bologne - Italie, N° de TVA 05113870967.
2. Tout juste avant le paiement, le Client devra accepter ces Conditions Générales de Contrat.
3. Dans le cadre du Contrat de Vente, VIVATICKET agit au nom et pour le compte de l'Organisateur en fournissant exclusivement le Service, pour lequel elle n'est pas responsable de l'organisation, de la gestion ou même de la politique tarifaire des Titres d'accès, de leur promotion et de la distribution.
4. Le Service fourni par VIVATICKET est un service de réservation et de pré-vente de Titres d'accès à des Événements publiés. Lors de la conclusion du Contrat de Vente, ainsi que lors de l'activité de communication relative à l'Événement, VIVATICKET travaille au nom et pour le compte de l'Organisateur et le seul service fourni par celle-ci est celui de la fourniture du Service.

## **ART. 3 - DÉLAI DE RÉSERVATION POUR L'ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT**

1. Le Service permet de disposer d'une période de temps limitée pour le paiement des Titres d'accès réservés (ci-après le « Délai de réservation »).
2. Le Délai de Réservation est clairement indiqué sur la page récapitulative du panier, marquée d'une icône indiquant le terme exact dans lequel le Titre d'accès doit être payé.
3. L'achat du Titre d'accès doit être effectué par des personnes majeures. Le système ne permet pas la conclusion de la transaction d'achat en ligne si elle est effectuée par des Clients de moins de 18 ans.
4. Le prix total dû par le Client pour le Titre d'accès, y compris les Frais d'expédition du Titre d'accès qui sont indiqués séparément, est précisé immédiatement avant l'achat et le Client doit l'accepter en décidant d'achever l'achat.

## **ART. 4 - ANNULATION DES RÉSERVATIONS POUR NON-EXÉCUTION DE LA TRANSACTION**

1. L'achat du Titre d'accès doit être effectué dans le Délai de Réservation indiqué par le système.
2. Le Client, dans le délai de réservation disponible, doit effectuer le paiement et recevoir la confirmation du succès de la transaction. Au cas où les deux conditions précédentes ne se produiraient pas, la réservation sera annulée et le Titre d'accès retournera automatiquement dans le circuit de vente.

## ART. 5 - MODES DE PAIEMENT ET CONCLUSION DU CONTRAT

1. Le mode de paiement des Titres d'accès est montré sur la page de vente de VIVATICKET et est indiqué tout juste avant le paiement.
2. VIVATICKET se réserve le droit d'appliquer, pour des raisons de sécurité, des limitations et des exclusions aux outils de paiement pouvant être utilisés par le Client pour le paiement.
3. Il est précisé que, en cas de paiement par carte de crédit, pour chaque code de transaction, le Client dispose de 4 tentatives de paiement. Une fois les tentatives de paiement infructueuses effectuées, il ne sera plus possible de récupérer la transaction.
4. Si le paiement a été effectué avec succès, le système affichera en ligne le reçu de l'achat, qui portera l'indication « Paiement Confirmé - Transaction Complétée » confirmant l'achat effectué par le Client.
5. Peu de temps après la fin de la transaction, le Client recevra un e-mail de confirmation de l'achat effectué, précisant les places attribuées, le prix payé et le mode de retrait du Titre d'accès sélectionné. VIVATICKET décline toute responsabilité pour la non-réception de l'e-mail de confirmation dans les termes précités, lorsque l'envoi relatif n'a pas été rendu possible en raison de l'insertion de la part du Client de données incorrectes ou non valides dans le formulaire en ligne de demande des données du Client.
6. Le Client peut toujours imprimer le reçu de l'achat effectué via la page **Affichage du reçu** en utilisant le code de transaction attribué.
7. En acceptant ces Conditions Générales de Contrat et avec la conclusion réussie du processus d'achat et l'exécution des paiements connexes de la part du Client, le Client reconnaît expressément et accepte que le Service fourni par VIVATICKET porte seulement sur la pré-vente des Titres d'accès aux Événements publiés. Lors de la conclusion du Contrat de Vente, ainsi que lors de l'activité de communication relative à l'Événement, VIVATICKET travaille au nom et pour le compte de l'Organisateur et le seul service fourni par celle-ci à son propre nom et pour son propre compte est celui de pré-vente.
8. Le Contrat de Service ainsi que le Contrat de Vente seront réputés conclus à la réception du récapitulatif communiqué par e-mail de l'achat et à condition que le paiement ait été effectué avec succès.

## ART. 6 - SÉCURITÉ

Pour garantir une sécurité maximale, les transactions en ligne d'achats avec le Service sont effectuées via un serveur sécurisé, avec la certification GoDaddy, qui adopte le système de protection SSL (Secure Socket Layer), sur la base duquel VIVATICKET n'est jamais informée des codes utilisés par le client pour l'activation de sa propre carte, mais reçoit exclusivement de la part du troisième gérant de la plateforme de paiements électroniques un numéro de reçu confirmant la réussite de la transaction à la conclusion de celle-ci.

## ART. 7 – MODES DE RETRAIT ET LIVRAISON DU TITRE D'ACCÈS

Le Titre d'accès (Pass) sera uniquement délivré au format numérique et pourra être imprimé ou affiché sur son smartphone.

## ART.8 DROIT DE RÉTRACTATION

1. L'Organisateur reconnaît au Client le droit de rétractation gratuit à condition qu'il soit exercé dans les 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat d'achat du Service et de réception simultanée de la demande de rétractation, conformément aux modes d'exercice du droit de rétractation indiqués ci-dessous et à condition que l'Organisateur l'ait expressément autorisé et ait envoyé les fonds correspondants.
2. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA RÉTRACTATION : la rétractation s'exerce en remplissant le **Formulaire de remboursement (<https://tickets.ducati.com/ita/rimborso>)** . En cas de rétractation, si l'Utilisateur est déjà en possession des titres d'accès, il devra les restituer rapidement à VIVATICKET - Billetterie WDW 2024 via A. Canova n. 16/20 40138 Bologne, Italie - de manière à ce qu'ils parviennent au siège de Bologne indiqué ci-dessus, au plus tard dans les 10 jours à compter de la date de début de l'Événement ; dans le cas contraire (restitution tardive ou non restitution des billets), VIVATICKET n'effectuera aucun remboursement.
3. Le Client aura par conséquent droit au remboursement des sommes versées pour l'achat, à l'exclusion des seuls frais directs de retour du Titre d'accès correspondant à VIVATICKET, à condition qu'il ait exercé la rétractation dans les termes et dans les formes précitées et, dans tous les cas, toujours avant l'Événement auquel il souhaitait participer, toute éventuelle demande de rétractation et/ou de remboursement exercée d'une manière autre que celles indiquées ci-dessus ou postérieurement audit Événement demeurant non pertinente.

## ART. 9 - ÉVÉNEMENT REPORTÉ OU ANNULÉ. DÉSAGRÈMENTS LIÉS À L'ÉVÉNEMENT

1. En cas d'événement annulé ou reporté de la part de l'Organisateur, ou en cas de désagréments relatifs à l'Événement et/ou au Contrat de Vente, VIVATICKET a été chargée par l'Organisateur de gérer les activités de remboursement. Le Client devra donc contacter VIVATICKET, qui travaille exclusivement pour le compte de l'Organisateur, afin de demander le remboursement du Prix du Titre d'accès, à condition que ces Titres aient été achetés via le Service fourni par VIVATICKET. Le Client reconnaît que le remboursement n'inclut pas les frais d'expédition du Titre d'accès, s'ils sont déjà pris en charge par VIVATICKET.
2. Puisqu'elle n'est ni l'organisatrice ni la fournisseuse de l'Événement, VIVATICKET ne peut être tenue responsable en aucun cas d'éventuels changements du programme de la **World Ducati Week 2024** et, à cette fin, il est recommandé de toujours vérifier les caractéristiques des Événements programmés directement sur le site officiel et/ou sur les canaux de communication de l'Organisateur et de VIVATICKET.
3. De plus, VIVATICKET ne peut pas être tenue responsable des désagréments ou des inconvénients subis par le Client en raison d'événements dus aux Organisateurs et en cas d'annulation ou de report de la part des Organisateurs de l'Événement, pour lequel le service d'achat du Titre d'accès correspondant a été fourni par le biais du Service, sans préjudice de toute responsabilité pour faute ou malveillance par rapport à ce qui est inclus dans le Service (par exemple la diffusion pour des raisons imputables à celle-ci d'informations trompeuses).

## ART. 10 - ACCÈS AU SERVICE

1. Pour pouvoir accéder et utiliser le Service, le Client est tenu de : (a) accepter dans toutes ses parties ces Conditions Générales de Contrat ainsi que (b) compléter le formulaire de demande des données, en autorisant le traitement correspondant conformément à la Politique de Confidentialité publiée sur le site [www.ducati.it](http://www.ducati.it). En acceptant ces Conditions Générales de Contrat, le Client garantit que celles-ci sont valides, véridiques, exactes et correctes et ne violent pas les droits de tiers.
2. VIVATICKET se réserve dans tous les cas le droit de permettre l'accès au Service à tout moment exclusivement aux Clients qui ont complété avec succès une procédure d'inscription au site via le Code d'accès. Dans ce cas, à la fin de la procédure d'inscription, le Client recevra un nom d'identification (« Identifiant ») et un mot de passe d'accès personnel (« Mot de passe »). L'Identifiant et le Mot de passe sont personnels, ne peuvent pas être utilisés sur deux postes de travail simultanément et ne peuvent pas être transférés ou cédés à des tiers. Le Client sera entièrement responsable de toutes les opérations effectuées par le biais de son Identifiant et de son Mot de passe et le Client sera donc obligé de garder ces données strictement confidentielles et secrètes, en informant immédiatement VIVATICKET en cas d'utilisation sans l'autorisation du Client.
3. VIVATICKET ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute utilisation incorrecte ou illégitime de l'Identifiant et du Mot de passe effectuée par le Client ou par un quelconque tiers lorsque cela ne dépend pas de sa propre faute.
4. VIVATICKET se réserve également le droit d'empêcher à un Client d'accéder au Service ainsi que d'interrompre le fonctionnement de son Identifiant et de son Mot de passe immédiatement et sans préavis s'il considère qu'il existe une violation substantielle des dispositions énoncées dans ces Conditions Générales de Contrat, notamment s'il établit que : (a) les données du Client ne sont pas correctes également en raison d'un défaut de mise à jour de la part du Client ; (b) il y a des responsabilités liées à l'utilisation illégale du Code Ducati, de l'Identifiant et du Mot de passe ; ou (c) en cas d'abus ou d'utilisation illicite du Service de la part du Client.

#### **ART. 11 - RÉCLAMATIONS**

1. Pour toute observation ou réclamation relatives au Service, veuillez consulter la page d'informations présente sur le site [tickets.ducati.com/ita/assistenza](http://tickets.ducati.com/ita/assistenza). Toutes les demandes recevront une réponse dans les 48 heures suivant leur réception, le service est actif du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.
2. Les commentaires des utilisateurs sont toujours très utiles, étant un moment de confrontation important qui nous permet d'offrir un service de plus en plus adapté aux besoins des utilisateurs.

#### **ART. 12 - LIEN VERS D'AUTRES SITES**

En ce qui concerne les éventuels liens autres que [tickets.ducati.com](http://tickets.ducati.com) présents sur ses pages Internet, nous précisons que :

- VIVATICKET ne peut en aucun cas être tenue responsable des opinions et des contenus exprimés sur ces sites.
- Ces sites peuvent être modifiés, déplacés ou supprimés par leurs propriétaires légitimes sans préavis donné à VIVATICKET.

#### **ART. 13 - RESPONSABILITÉS DE VIVATICKET**

VIVATICKET n'est responsable que pour les frais et préjudices subis en raison de sa propre faute ou dol en relation avec les Services fournis par celle-ci, ainsi que pour toute information erronée fournie en relation avec l'Événement.

En outre, celle-ci n'est pas responsable du non-retrait de l'enveloppe à la billetterie ou de la non-utilisation des Titres d'accès de la part de l'Utilisateur (même si ceux-ci ont été livrés et/ou retirés) ; dans ces preuves tout droit au remboursement des Titres d'accès par VIVATICKET ou par l'Organisateur est exclu.

#### **ART. 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT**

1. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de l'accord pourra être soumis à un conciliateur nommé par la Chambre de Commerce de Bologne, qui décidera par voie électronique des techniques de conciliation en ligne, comme le permet le Décret Législatif italien n. 70/2003. Sous réserve des éventuelles compétences incontournables prévues par la loi en faveur des Utilisateurs consommateurs.
2. Dans tous les autres cas où l'achat en ligne n'ait pas été effectué par un Client non consommateur, tout différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résolution d'actes légalement pertinents liés au contrat du Service sera transféré à la juridiction exclusive du Tribunal de Bologne.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et approuver expressément les clauses suivantes, aux termes et en exécution des art. 1341 et 1342 du code civil italien : 1.12 (non-émission de Titres d'accès de remplacement en cas de perte, détérioration, endommagement, destruction ou vol) ; 3.1-3.2 (délai de réservation) ; 5.7 (non-responsabilité de VIVATICKET en cas de non-réception de l'e-mail de confirmation due à la communication erronée des données de l'utilisateur) ; 9.2 (non-responsabilité de VIVATICKET pour les changements des événements) ; 9.2 (Exclusion du remboursement des frais d'expédition, si déjà pris en charge par VIVATICKET, du Titre d'accès aux événements annulés ou reportés) ; 9.3 (non-responsabilité de VIVATICKET pour les préjudices à l'utilisateur pour annulation d'événements) ; 10.3 (obligations de l'utilisateur en ce qui concerne l'Identifiant et le Mot de passe) ; 10.4 (droit de VIVATICKET d'empêcher l'accès au Service en relation avec l'utilisation illégitime de l'Identifiant et du Mot de passe) ; 14.2 (Tribunal compétent exclusif pour les utilisateurs non consommateurs).

#### **DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR**

**Ce règlement a été modifié pour la dernière fois au mois de mars 2024.**